



Le 13 août 2019

Mesdames et Messieurs les Maires, Chers Collègues,

Le décès brutal de Jean-Mathieu Michel, maire de Signes dans le Var, le 5 août dernier dans l'exercice de ses fonctions, a suscité une indignation et un émoi profonds.

Il appartient à la justice de se prononcer sur les circonstances de ce drame.

Cet évènement tragique illustre l'insécurité à laquelle les maires et les élus municipaux, qui sont les plus proches représentants de nos concitoyens, peuvent être confrontés au quotidien dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les réactions nombreuses ces derniers jours en attestent. Les phénomènes d'incivilités et les situations de conflit avec certains administrés se multiplient à l'encontre des maires, de leurs adjoints ou de leurs délégués. Certains d'entre vous indiquent même faire l'objet de menaces et de violences.

Ce phénomène est inquiétant pour le fonctionnement de notre démocratie et nous ne saurions nous y résigner. Pour en prendre pleinement la mesure de manière objective, la commission des lois du Sénat a souhaité lancer, en lien avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), une grande consultation auprès de tous les maires de France afin de mettre au jour les risques auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leurs fonctions.

À cette fin, vous trouverez, joint au présent courrier, un questionnaire que nous vous invitons à compléter en ligne, sur le site du Sénat (mode d'emploi ci-joint) :

<https://participation.senat.fr/blog/consultation-sur-les-menaces-et-les-agressions-auxquelles-sont-confrontes-les-maires>

au plus tard le 15 septembre prochain.

Nous vous remercions également de bien vouloir relayer cette initiative auprès des adjoints ou des conseillers municipaux délégués amenés à vous suppléer dans l'exercice de vos fonctions.

Sur la base des éléments recueillis dans le cadre de cette enquête inédite, des réponses qui seront apportées par les administrations compétentes et des auditions auxquelles il sera procédé au mois de septembre prochain, la commission des lois examinera le plan d'action nécessaire pour garantir à tous les maires de France que leurs prérogatives d'intérêt général continuent à s'exercer dans des conditions qui préservent leur sécurité et la dignité de leur mandat.

Toujours attentifs à vos préoccupations,

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, Chers Collègues, en l'expression de notre considération dévouée.

JEROME DURAIN

JEAN PAUL EMORINE

MARIE MERCIER

---

SÉNATEURS

DE SAÔNE-ET-LOIRE

---

Sénateur Jérôme Durain

Bureau parlementaire  
8, Place Saint-Jean de Maizel  
71000 Chalon-sur-Saône

03 85 44 64 00  
durainsenat@gmail.com

Sénateur Jean Paul Emorine

Bureau parlementaire  
18, rue du Poirier Chanin  
71240 Sennecey-le-Grand

03 85 44 97 77  
jeanpaul.emorine@wanadoo.fr

Sénateur Marie Mercier

Bureau parlementaire  
Les Varennes  
5, rue de la Guerlande  
71880 Châtenoy-le-Royal

03 85 94 70 52  
marie.mercier@senat.fr

Jérôme DURAIN

Jean Paul EMORINE

Marie MERCIER

